



CLINIQUE  
VÉTÉRINAIRE  
des Hutins

# LE BULLETIN des HUTINS

Actualités et conseils de votre clinique vétérinaire  
N°15 - OCTOBRE 2020

## *L'édito de la Dre Ballery*



Chers clients,

Comme nous l'avons déjà fait pour le numéro précédent, nous vous proposons ce bulletin trimestriel en format électronique. En effet, le format papier étant distribué en libre service, nous préférons, par mesure de précaution, en interrompre la diffusion pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Dans ce numéro, vous retrouverez en page 2 la présentation de nos nouveaux collaborateurs. Depuis le mois de juin, nous nous sommes entourés de dix nouvelles personnes, à la fois pour remplacer des départs et pour être en effectif suffisant pour répondre à nos nouveaux enjeux : le passage prochain à l'ouverture 24h/24 et l'ouverture **début novembre** de notre nouvelle clinique d'Annemasse.

Nous vous proposons également la lecture d'un premier article sur les **zoonoses** en pages 3 et 4. Celui-ci concerne les maladies infectieuses, et dans notre prochain numéro, nous parlerons des maladies transmises par les parasites. Mais que se cache derrière ce terme exotique ? Il s'agit des maladies que peuvent transmettre les animaux aux hommes. Si les risques ne sont heureusement pas très élevés, il nous semblait important que vous ayez des informations justes sur ce sujet de santé publique.

À ce propos, une précision s'impose en ce qui concerne la Covid 19. Les animaux domestiques peuvent-ils transmettre le Coronavirus ? Dans l'état actuel des connaissances, il apparaît que les animaux domestiques sont très peu concernés par la maladie et qu'aucun cas de transmission directe n'a été rapporté. Ils peuvent en revanche être porteurs passifs, comme ce pourrait être le cas pour un objet. Prudence donc, tout de même si un cas avéré est présent dans un foyer. Mieux vaut que l'animal ne passe pas d'une personne à l'autre.

**À ce propos, si votre animal a côtoyé une personne positive au Coronavirus avant une visite à la clinique, nous vous serions reconnaissants de nous en informer !**





# Les nouvelles de l'équipe

## Les nouveaux vétérinaires

Les Dres Hardy, diplômée en 2019 de l'ENV \* d'Alfort, qui se destine surtout à la chirurgie vétérinaire, et Calandra, diplômée de l'ENV de Toulouse en 2015 nous rejoignent en ce mois d'octobre.

\* Ecole Nationale Vétérinaire

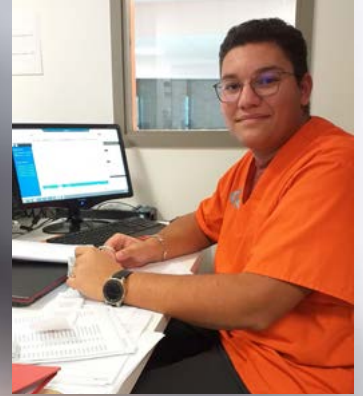


Dr Jemmy-Lee **Hardy**

Dr Marion **Calandra**

## Un renfort en comptabilité

Loïc vient renforcer l'équipe administrative dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.



Loïc

## Les nouvelles assistantes

Sept nouvelles assistantes nous ont rejoints depuis le mois de juillet. Cinq d'entre elles travailleront sur le site de Saint-Julien : Audrey, Manon, Célia, Naïna et Amaranthe. Tatiana travaillera dans notre nouvelle clinique d'Annemasse et vous retrouverez Diane à Collonges-sous-Salève.



Audrey

Manon

Célia

Naïna

Amaranthe

Tatiana

Diane

## Les nouveaux diplômés

Les Nouveaux animaux de compagnie (NAC) regroupent des familles aussi différentes que les rongeurs, les oiseaux ou les reptiles. Nous avons en plus de demande de la part de nos clients pour des soins de qualité, similaires à ceux proposés aux chiens et aux chats. Pour répondre à cette demande, les Drs BALLERY et LAMBINET ont récemment suivi une formation à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort et obtenu le diplôme «**Elevage et Pathologie des NAC**».



Dr Rachel **BALLERY**



Dr Lucille **LAMBINET**



# Les zoonoses transmises par le chien et le chat (1/2)



Laurence  
**BAILLY**  
CEAV de Médecine Interne

**L**es zoonoses sont des maladies et infections transmises par le chien et/ou le chat aux personnes vivant au contact de ces animaux de compagnie. Les agents pathogènes responsables de ces zoonoses peuvent des virus, des bactéries (Zoonoses 1), ou des parasites (« vers » ou champignons; Zoonoses 2 (article publié dans le prochain bulletin).

**Les morsures et les griffures sont les principales voies de transmission des zoonoses par le chien et le chat.**

Ceci implique que toute morsure ou griffure doit être convenablement et immédiatement nettoyée avec un signalement au médecin traitant selon l'importance de la morsure et griffure. Le léchage sur une peau endommagée (plaie, coupure) peut être assimilé à une morsure superficielle.

Il convient de rappeler que tout chien ou chat mordeur/griffeur doit être mis sous surveillance sanitaire par un vétérinaire (Arrêté du 21/04/97).

Les zoonoses dites de cohabitation sont dues aux contacts avec les chiens ou les chats, incluant le léchage sur peau saine.

## Les zoonoses transmises par morsure

### La rage : principale zoonose transmise par morsure.

Heureusement, ce risque est désormais très faible en France puisque notre pays est officiellement indemne de rage depuis les années 2000.

Ceci a été rendu possible grâce à la vaccination orale des renards qui constituait le réservoir du virus de la rage en France et en Europe de l'Ouest.



Renard par Alain Audet de Pixabay

Malgré ce statut indemne, il convient de toujours rester vigilant face à toute morsure et griffure, surtout quand l'origine de l'animal mor-

deur n'est pas connue (d'où l'importance de la mise sous surveillance de tout animal mordeur pendant les 15 jours qui suivent la morsure). Cette vigilance est encore plus vraie dès que vous êtes en déplacement à l'étranger dans les pays où la rage est présente et véhiculée essentiellement par des chiens ou des chats errants. Rappelons qu'un jeune touriste français est décédé en 2017 suite à une morsure "banale" au cours d'un voyage au Sri-Lanka.



Kovacs Agnes Zsofia -123RF/Banque d'images

La persistance de la rage dans de nombreux pays explique la mesure de vaccination obligatoire des chiens et chats (portée sur le passeport) qui voyagent et des animaux de compagnie qui entrent sur le territoire français.

### D'autres agents pathogènes peuvent être transmis lors de morsure ou griffure.

En réalité, ces transmissions sont relativement fréquentes mais les conséquences sont en général moindres. Parmi les bactéries possiblement transmises figurent des pasteurelles, une bactérie au nom compliqué (= *Capnocytophaga canimorsus*) ou des bactéries pyogènes communes comme des staphylocoques, mais aussi -plus rarement- l'agent du tétanos.

Ces agents pathogènes sont présents dans la flore buccale du chien ou du chat. A l'exception du tétanos, toutes ces infections, si elles sont symptomatiques, démarrent souvent avec les mêmes signes, à savoir :

une douleur et une tuméfaction au site de la morsure suivies plus ou moins rapidement dans le temps par une lymphadénite ( inflammation du nœud lymphatique drainant le site de la morsure)

Selon le statut de la personne mordue (enfant ou personne avec un déficit immunitaire), les conséquences peuvent être graves, d'où l'importance de consulter un médecin dès les premiers signes.



Une attention particulière doit être portée aux morsures et griffures du chat car il est très souvent porteur d'une bactérie nommée **Bartonella**, laquelle lui a été transmise par les puces.



Les signes de la maladie des griffures du chat (ou « cat-scratch disease » en anglais) sont très similaires à une pasteurellose avec tuméfaction du site de la griffure et une lymphadénite douloureuse. Dans ce cas, une consultation du médecin est également préconisée.

Ne pas oublier qu'une morsure ou une griffure peut parfois avoir des conséquences traumatiques importantes, en l'absence de toute transmission d'agent infectieux, lorsqu'un nerf ou une articulation sont touchés.

## Les zoonoses de cohabitation

La simple cohabitation avec les carnivores domestiques peut exposer l'homme à d'autres agents pathogènes. Des zoonoses graves, certes peu fréquentes, peuvent être transmises dans le cadre de cette cohabitation homme-animal de compagnie : c'est le cas de la leptospirose (urine contaminée chez un chien malade ou sain) ou de la tuberculose à *M. tuberculosis* (souvent initialement transmise par l'homme au chien).

Du fait de leur promiscuité avec les animaux domestiques (notamment les jeunes animaux), les enfants sont plus exposés à d'autres dangers (par transmission oro-fécale), en plus des nombreux parasites (voir Zoonoses 2), à l'exemple de la pseudotuberculose (qui mime une crise d'appendicite) ou de la campylobactériose (diarrhée auto-limitante). Il est important de bien insister sur le lavage des mains au savon après toute manipulation des chiens et des chats.



Le lavage des mains : une mesure essentielle de prévention

## Les maladies communes à l'homme et à l'animal

D'autres maladies communes à l'homme et à l'animal, en revanche, ne sont pas directement transmises par le chien ; par exemple la borréliose, ou maladie de Lyme, Il s'agit d'une infection contractée par une piqûre de tique porteuse des *Borrelia*, sans passage du chien à l'homme.



La tique : parasite vecteur de la maladie de Lyme

A noter enfin que les rations à base de viande crue et d'os (régime « BARF\* ») peuvent être à l'origine d'infections (souvent des toxi-infections) chez la personne préparant ces rations en raison de la mauvaise qualité bactériologique de certaines viandes crues.



Attention à la viande crue !

## À retenir

Morsures ou griffures par un chien ou un chat ne doivent donc jamais être prises à la légère : veiller à toujours bien nettoyer et désinfecter la plaie et ne pas hésiter à consulter son médecin au moindre doute.

Bien garder à l'esprit le risque « rage » surtout lors de séjour à l'étranger.

Enfin toute manipulation avec un animal domestique devrait être suivie par un lavage des mains afin de prévenir la transmission d'agents pathogènes.

Ne pas oublier qu'une morsure ou une griffure peut parfois avoir des conséquences traumatiques importantes, en l'absence de toute transmission d'agent infectieux, lorsqu'un nerf ou une articulation sont touchés.

\*\*BARF = « Biologically Appropriate Raw Food »



Clinique Vétérinaire des HUTINS  
7, Av. Napoléon III  
74160 Saint-Julien en Genevois  
04 50 49 14 12



Cabinet médico-chirurgical de La Drize  
115 Route du Fer À Cheval,  
74160 Collonges-sous-Salève  
04 50 82 09 85



Clinique Vétérinaire des Tournelles  
433, Chemin des Érables  
74100 Vétraz-Monthoux  
04 50 36 78 73 *Adresse provisoire*



Découvrez notre boutique en ligne



Retrouvez-nous sur Facebook

LE BULLETIN  
des  
HUTINS

Chaque trimestre  
dans votre clinique